

## **Cadre fonctionnel relatif aux restrictions involontaires**

**28/07/2021**

**Petite Subvention du CEPF**

**SOS-Forêts**

*Implication des Communautés Locales dans la Gestion Durable du Parc National  
d'Azagny*

**Grand-Lahou, Côte d'Ivoire**

## **Résumé de la subvention**

1. Organisation du bénéficiaire : SOS-Forêts
2. Intitulé de la subvention : Implication des Communautés Locales dans la Gestion Durable du Parc National d'Azagny
3. Numéro de subvention : N/A
4. Montant de la subvention (en USD) : 24 999.52
5. Dates proposées pour la subvention : du 03 juillet au 31 décembre 2021
6. Pays ou territoires où le projet sera réalisé : Grand-Lahou, Côte d'Ivoire
7. Synthèse du projet : L'objectif de ce projet est de renforcer les capacités des communautés locales pour contribuer à la conservation du Parc National d'Azagny (PNA) en collaboration étroite avec l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR). Pour ce faire, 3 villages (Braffedon, Gboyo et Azagny) ont été sélectionnés en raison de leur proximité avec le Parc et de la densité de la population. Dans chacun de ces 3 villages, un (1) Comité Local de Conservation (CLC) sera mis en place et verra ses capacités renforcées de même que cinq (5) associations locales dirigées par des femmes. À terme, les CLCs et les OSCs bénéficiaires du projet agiront en tant qu'acteur de sensibilisation à la conservation du PNA auprès des populations locales et de soutien technique à l'OIPR dans leurs activités de surveillance du Parc.
8. Nom complet, titre, numéros de téléphone, et adresse électronique du membre du personnel du Bénéficiaire chargé de ce plan : TEHE Gueassemon Narcisse, Directeur Exécutif de SOS-Forêt, Tel : +225 07 78 08 96 37, Email : [narcissetehe@sosforets.ci](mailto:narcissetehe@sosforets.ci)
9. Date de préparation de ce document : 28/07/2021

### **A. Contexte du projet**

Couvrant une superficie de 19 400 hectares, le Parc National d'Azagny (PNA) est situé entre le fleuve Bandama et l'extrémité Ouest de la lagune Ebrié. En plus d'être une aire protégée, le PNA, est l'un des six (6) sites Ramsar de Côte d'Ivoire, une Zone Clés de Biodiversité et une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux. En dépit de son statut de Parc National depuis 1981, le PNA est soumis à une forte pression anthropique (braconnage, pratiques agricoles, intrusions, construction de routes). Aussi, dans le souci de conserver efficacement ce Parc d'une importance mondiale, SOS-Forêts accompagnera 3 villages (Azagny, Gboyo, Braffedon) à la périphérie du PNA dans la création et l'opérationnalisation de Comités Locaux de Conservation (CLC). Chacun de ces 3 Comités sera dirigé par une femme et aura pour mission de travailler en réseau et en étroite collaboration avec l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) et d'assurer la pérennisation des acquis du projet.

En parallèle, SOS-Forêts va renforcer les capacités de 5 Organisations de la Société Civiles locales (OCS) afin qu'elles puissent participer pleinement à la conservation du PNA.

### **B. Mise en œuvre participative**

Dans le but de pallier les manques de personnels/agents pour la surveillance et la gestion durable des ressources naturelles du Parc et d'améliorer ses rapports avec les populations locales, l'OIPR a étendu le champ de ses partenaires techniques pour inclure les membres des communautés

locales. Ainsi, à la suite de nos consultations avec l'OIPR, la création de CLC composé uniquement de membres des communautés locales serait une solution appropriée et innovante en faveur de la conservation du PNA. Les communautés locales quant à elles, voient l'établissement des CLCs comme un moyen/outil leurs permettant d'agir directement pour la gestion durable des ressources naturelles du Parc dont elles sont les premières bénéficiaires.

### **C. Critères pour l'éligibilité des personnes concernées**

Les chefs de village aidés de leurs notables, nous aiderons à sélectionner 45 personnes (15 personnes par village) issues des villages de Braffedon, d'Azagny village et de Gboyo pour être former aux tâches et responsabilités des CLCs. Lors de la constitution des 3 CLCs une préférence sera donner aux groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes adultes (5 hommes et 10 femmes par CLC). De plus, notre organisation veillera à ce que chaque CLC soit dirigée par une femme afin de stimuler et améliorer l'intégration des femmes dans les instances de décision liées à la conservation de la biodiversité et à l'intégrité du Parc. Un protocole d'accord sera établi pour définir les relations de travail entre l'OIPR, SOS-Forêts et chacun des CLCs (par exemple, certains membres des Comités pourront servir d'éco-guide si l'OIPR en émet le besoin).

En ce qui concerne le renforcement des capacités des OCS locales afin qu'elles puissent contribuer de manière active à une gestion durable des ressources naturelles du PNA, il s'agit plus précisément de 5 associations/groupement dirigées par des femmes avec qui notre organisation a déjà collaboré par le passé (projet subventionné par ARCADIA/BirdLife International de 2014 à 2019). Par ailleurs, un accord de partenariat sera signé entre les 5 OCS bénéficiaires des formations et SOS-Forêts afin d'inscrire ces actions de renforcement de capacités dans la continuité du travail de soutien à la population locale mené par notre organisation.

### **D. Mesures visant à aider les personnes touchées**

Les personnes commettant des actes illicites à l'intérieur du PNA, utilisent les produits de leurs récoltes soit pour une consommation personnelle soit pour une 'vente illégale' à un tiers. Aussi, la mise en place des CLCs et du déroulement de leurs activités de de surveillance du Parc, pourra affectées ces personnes dans le sens où leurs moyens de subsistance et(ou) leurs revenus diminueront. Pour atténuer ces effets négatifs, certains braconniers et autres personnes affectés pourront intégrer les CLCs avec l'aide des différents chefs de village. De plus, une fois formés, les CLCs pourront développer des activités génératrices de revenus alternatives aux bénéfices des populations locales (ex. écotourisme, exploitation des produits forestiers non ligneux, etc.).

### **E. Mécanisme de résolution des conflits et des plaintes**

Avant la mise en œuvre effective des activités du projet, une réunion de cadrage aura lieu avec les différentes parties prenantes. Après cette réunion d'information/lancement de projet, un cahier des doléances sera ouvert auprès de la chefferie des villages de Gboyo, de Braffedon et d'Azagny village afin que les personnes ou associations qui souhaiteraient faire des remarques ou formuler des doléances puissent directement le faire chez les chefs susmentionnés. A un moment négocié, les cahiers de doléances seront ramassés et analysés. Le rapport des doléances sera discuté avec le

comité de gestion puis présenté aux gens concernés enfin, une proposition d'une solution alternative sera effectuée. Par la suite, un compte rendu sur la gestion des doléances sera élaboré et signé entre les parties prenantes (CLCs, OIPR et SOS-Forêts) avant d'être envoyé au bureau de l'Equipe Régionale de Mise en œuvre (RIT) pour information.

Toute doléance soulevée auprès des responsables du projet sera partagée avec le RIT et le Directeur des Subventions du CEPF dans un délai de 15 jours. Les responsables du projet communiqueront également à ce moment une description des réponses apportées pour résoudre la doléance. Si le demandeur n'est pas satisfait des réponses apportées, il pourra soumettre la doléance directement au Directeur Exécutif du CEPF à l'adresse [cepfexecutive@conservation.org](mailto:cepfexecutive@conservation.org). Si le demandeur n'est pas satisfait de la réponse du Directeur Exécutif du CEPF, il pourra alors transmettre la doléance à la Banque mondiale, via le bureau local de la Banque mondiale.

## **F. Modalités de mise en œuvre**

### *Août 2021 :*

- Réunion de cadrage (ou de lancement du projet) à Grand-Lahou avec les chefs des 3 villages (Gboyo ; Braffedon, Azagny village) concernés, l'OIPR, la mairie et les représentants des 5 OSCs locales ciblées.

### *Septembre 2021 :*

- Distribution des brochures et positionnement d'affiches dans les villages concernés, à la mairie et à l'agence de l'OIPR de Grand-Lahou pour présenter le mécanisme de doléance.
- Présentation et discussion des cahiers de doléances avec les populations locales concernées. Les cahiers de doléances seront déposés auprès des chefferies de Gboyo, Braffedon et d'Azagny village afin que les populations locales puissent faire connaître leurs désaccords.
- Formation des 45 membres des CLCs en matière de la biodiversité et du changement climatique, l'importance mondiale de la biodiversité du Parc, l'écotourisme, le Protocole d'alerte précoce, la gouvernance institutionnelle, la mobilisation de fonds et la communication.

### *Octobre 2021 :*

- Formation des 25 femmes issues des 5 OSCs locales en matière de gouvernance institutionnelle, de gestion financière, de gestion de projet, de mobilisation de fonds et de communication sur les objectifs de la conservation de la biodiversité du PNA.

### *Novembre 2021 :*

- Suivi et évaluation des activités.
- Réunion de partage des expériences, leçons apprises (ou réunion de clôture du projet) à Abidjan en présence des autorités (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, OIPR, les chefs des 3 villages), OSCs bénéficiaires, des partenaires techniques et financiers.

### *Décembre 2021 :*

- Rapport d'achèvement et d'impacts du projet.